

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

STRUCTURES EN ACIER AUX ÉCOCENTRES : DES ÉLÈVES EN SOUDURE DU CRIF TESTERONT LEURS ACQUIS!



Granby, 14 janvier 2020 – Des structures rigides en acier seront bientôt érigées devant les débarcadères (conteneurs) aux écocentres dans le but d'optimiser l'affichage, mais aussi de prévenir les chutes. Grâce à un partenariat avec le Centre régional intégré de formation (CRIF), ce sont des élèves à la formation d'aide soudeur-monteur qui ont obtenu le mandat!



Première structure rigide réalisée par les élèves du CRIF. Les structures rigides seront érigées aux débarcadères des écocentres et remplaceront les chaînes qui y sont présentement installées.

Ce projet novateur sera intégré dans le cadre de la formation d'aide soudeur-monteur du CRIF. Les futurs travailleurs du métal devront donc réaliser un total de 22 structures en acier, dont 12 éliront domicile à l'écocentre situé à Granby et 10 à Waterloo. La MRC verra à supporter le coût des matériaux, tandis que la main-d'œuvre et les équipements nécessaires à la fabrication des structures seront assumés par le CRIF.

« C'est une situation gagnant-gagnant, se réjouit le préfet de la MRC de La Haute-Yamaska, Paul Sarrazin. Non seulement nous sauvons des sous pour la main-d'œuvre, mais cela permet également à de futurs travailleurs du territoire de tester concrètement leurs acquis scolaires dans un projet éducatif hors du commun qui

sera pérenne pour de nombreuses années dans la région! »

Même son de cloche du côté du CRIF, où l'on voit ce projet d'un bon œil.

« C'est très valorisant et motivant pour nos élèves de travailler sur des projets concrets lors de leur formation et de voir ainsi leur travail contribuer à l'amélioration d'une situation ou à aider les citoyens. Le CRIF est toujours ouvert et heureux de participer à ce type de partenariat », mentionne le directeur de l'établissement, monsieur Denis Ménard.

Le CRIF a fourni au début janvier une première structure « modèle » pour l'écocentre à Granby. Les structures restantes devront être produites avant la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Le transport et l'installation desdites structures seront aux frais et à la charge de la MRC.

– 30 –

Source : Gabrielle Lauzier-Hudon
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9976, poste 2239